

**COMMUNE DE VILLAGE-NEUF**

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers Municipaux :

**Séance du 7 avril 2016**

sous la présidence de Monsieur Bernard TRITSCH, Maire

élus en fonction : 27  
présents : 21  
excusés : 5 dont 5 procurations  
absent : 1



**3<sup>ème</sup> QUESTION A L'ORDRE DU JOUR**

**Vote du Budget Primitif**

**3-1. Vote du Budget Primitif 2016**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que les principaux agrégats du Budget Primitif 2016, élaboré par la Municipalité, ont été discutés en séance du 10 mars 2016 lors du Débat d'Orientation Budgétaire prévu par l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La procédure d'adoption du budget peut être décomposée en deux phases :

1. la détermination des prévisions en dépenses et en recettes de fonctionnement et d'investissement ;
2. la fixation des taux d'imposition des taxes locales.

Les conseillers municipaux sont invités à se reporter à la documentation qui leur a été transmise le 31 mars 2016, à savoir :

- une note de présentation synthétique conforme aux dispositions de l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi « NOTRe » ;
- un extrait de la maquette budgétaire détaillant les dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement ainsi que l'état de la dette.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le Budget Primitif 2016 de la commune de Village-Neuf, dont l'équilibre général se présente comme suit :

	BP2016	
	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	5 054 000,00 €	5 054 000,00 €
Opérations réelles	4 334 000,00 €	5 054 000,00 €
Opérations d'ordre	720 000,00 €	- €
Investissement	1 041 000,00 €	1 041 000,00 €
Opérations réelles	1 032 000,00 €	312 000,00 €
Opérations d'ordre	9 000,00 €	729 000,00 €
Budget total	6 095 000,00 €	6 095 000,00 €
Opérations réelles	5 366 000,00 €	5 366 000,00 €
Opérations d'ordre	729 000,00 €	729 000,00 €

Répondant à M. MOSER, M. le Maire rappelle que les orientations et les crédits prévisionnels inscrits au budget ont déjà été débattus par le Conseil Municipal lors de la séance du 10 mars 2016 et que les informations nécessaires au vote du budget sont détaillées dans la documentation transmise aux conseillers le 31 mars 2016.

Le Conseil Municipal :

- ↪ après avoir pris connaissance du projet de Budget Primitif 2016 et de la note de présentation y afférente ;
- ↪ vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- ↪ par 22 voix pour et 4 voix contre (Mme BUCHER, M. MOSER, Mme WEISS et M. ULRICH par procuration donnée à M. MOSER) ;
- approuve le Budget Primitif 2016 arrêté en dépenses et en recettes à :
  - ⇒ 5 054 000 € en section de fonctionnement ;
  - ⇒ 1 041 000 € en section d'investissement ;
- arrête à 492 000 € le montant prévisionnel du virement à la section d'investissement, pour couvrir les dépenses de la section d'investissement en sus des dotations aux amortissements, du produit des emprunts, des subventions et créances diverses.

-----  
 Pour extrait conforme :  
 Village-Neuf, le 12 avril 2016

Le Maire :

Acte certifié exécutoire  
 A compter du 12 avril 2016

Village-Neuf, le 12 avril 2016

Le Maire :  
 Bernard TRITSCH



*Bernard Tritsch*  
 Bernard TRITSCH

*Bernard Tritsch*

